

## Mon Soutien Psy : Une paramédicalisation des psychologues qui ne se cache plus !

A l'heure où le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) est débattu au sein du Parlement, le SNP rappelle avec force qu'il **s'est toujours opposé** vigoureusement au dispositif Mon psy, devenu au fil du temps Mon soutien psy.

Le SNP a toujours dénoncé le danger qui existait à se conventionner, **faisant basculer les psychologues vers le paramédical**, ce dont certains pouvaient douter et faire douter les psychologues. Et pourtant, sur le site de l'Assurance Maladie<sup>1</sup> (ameli.fr), **la paramédicalisation des psychologues se conventionnant est clairement indiquée** ! Ainsi, il est énoncé :

### Etape 3 : le conventionnement

« Si votre dossier est éligible, il est transmis à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre département d'exercice. Si le dossier est complet, la CPAM vous conventionne et vous envoie la convention et les feuilles de soins. **Vous êtes désormais inscrit au fichier national des professions de santé (FNPS)** »

### **Or, être inscrit au Fichier National des Professions de Santé signifie être un professionnel paramédical.**

Le SNP alerte donc à nouveau l'ensemble des psychologues sur le risque majeur que représente la paramédicalisation pour l'autonomie de la profession :

- **La perte d'autonomie technique du psychologue**, qui ne pourrait alors plus choisir librement sa pratique et ses outils, le faisant entrer dans une forme de protocolisation du soin psychique sans prendre en compte les besoins spécifiques de chaque personne rencontrée et en souffrance.
- **La soumission à une prescription médicale** avec une durée ou un nombre de séances imposés tant au psychologue qu'à la personne qui le consulte. Nous rappelons ici, que même si la prescription a « officiellement » disparu du dispositif Mon soutien psy, celle-ci reste présente de manière insidieuse, avec des comptes-rendus à réaliser à destination du médecin, ce dernier décidant alors de la suite de la prise en charge.

**S'inscrire dans ce dispositif, c'est volontairement aller dans le sens d'une servitude.**

### Une solution existe : **le boycott complet du dispositif Mon soutien psy !**

Le SNP exige que ce dispositif soit abrogé et demande l'ouverture d'une véritable réflexion d'ensemble sur la prise en charge de la souffrance psychologique en France. Les psychologues de terrain doivent être entendus. Ils ont une véritable expertise des besoins du public !

<sup>1</sup> <https://www.ameli.fr/psychologue/exercice-professionnel/demarche-candidature-mon-soutien-psy>